

MISE EN PLACE D'UN G SUITE EDUCATION DRIVE ET DRIVE PARTAGE : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Un des intérêts du GSuite Education est son **espace de stockage**.

Il se divise en deux catégories : Les **Drive** et les **Drive partagés**

Chaque utilisateur dispose d'un Drive, c'est-à-dire un **espace de stockage de fichiers** dans le Cloud de Google. Ce Drive, disponible à la fois en ligne et pouvant être installé et synchronisé sur une machine (PC fixe ou portable, tablette, téléphone), peut s'organiser en dossiers et sous-dossiers.

Auparavant, les utilisateurs de Gmail avaient la possibilité de partager tout ou partie des dossiers de leur Drive avec d'autres utilisateurs, créant ainsi des espaces de travail communs.

Afin de limiter l'espace occupé sur ses serveurs, Google a décidé de supprimer ce fonctionnement. En effet, un dossier partagé avec 5 utilisateurs occupait de l'espace sur les serveurs du propriétaire, mais aussi des 5 autres utilisateurs.

Dorénavant, les fichiers présents sur les Drive personnels ne pourront plus être partagés. Il faudra donc raisonner en espaces de travail partagés : **Une équipe de collaborateur, un Drive partagé.**

Par exemple :

- | | |
|---|--|
| <i>Je travaille avec mes collègues de cycle 2</i> | ⇒ <i>je crée un Drive partagé "Cycle 2"</i> |
| <i>Je travaille avec tous mes collègues de l'école</i> | ⇒ <i>le chef d'établissement crée un Drive partagé "Ecole".</i> |
| <i>Je travaille avec la collègue qui assure mon mi-temps</i> | ⇒ <i>nous avons un Drive partagé "Classe de MS-GS"</i> |
| <i>Je fais partie d'un groupe de travail avec des collègues de cycle 3 des écoles du réseau</i> | ⇒ <i>nous avons un Drive partagé "Cycle 3 réseau de la Chataigneraie"</i> |
| <i>Je suis enseignant RA</i> | ⇒ <i>j'ai créé un Drive partagé "RA de Mme Merlet" dans lequel j'ai invité tous les enseignants des écoles concernées...</i> |

Vous retrouvez donc un ensemble de dossiers dans Drive partagé, et tous vos dossiers personnels dans Drive, inaccessible aux autres.

La personne qui crée un Drive partagé définit les personnes qui en sont membres et les droits qui leur sont attribués.

Plus d'informations [sur cette page](#).